



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 novembre 2010

FEDERATION

LA FEDERATION FRANCAISE DES SPORTS DE GLACE SIGNE UNE CONVENTION AVEC LA FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT

La Fédération Française des Sports de Glace a signé une convention avec la Fédération Handisport le 26 novembre, à Bercy, lors du Trophée Eric BOMPARD.

Le président de la FFSG, Didier Gailhaguet s'est dit « *Très heureux, honoré et fier de signer cette convention avec une fédération comme la vôtre. C'est un moment humainement important pour nous. Nous espérons que cette convention apportera une dimension supplémentaire à nos clubs et qu'elle sera utile aux personnes handicapées* ». Pour Gérard Masson, « *Nous signons là une convention avec une fédération qui désire faire du développement, chose rare. Cette convention se fait donc sur nos fonds baptismaux, et, si par bonheur les jeux de 2018 sont accordés à Annecy, nous pourrions peut-être, je l'espère, présenter des équipes handisport, en curling ou hockey !* ».

Cette convention vise à développer la pratique handisport des disciplines des sports de glace : patinage artistique, danse sur glace, patinage de vitesse, patinage synchronisé, luge, skeleton, bobsleigh et curling. Cette convention doit donc permettre :

- l'amélioration de l'accessibilité ;
- la formation des enseignants ;
- l'organisation technique et le perfectionnement des athlètes ;
- l'organisation de rencontres, stages et de démonstrations ;
- la formation des officiels d'arbitrage.



Adoptez l'éco-attitude
N'imprimez ce document que si c'est nécessaire